



Année 2017/2018
ADHESION A SOLOGNE INTER CE ACTIF

L'abonnement à Sologne inter-ce est de 3€00 par salarié et par année civile pour le fonctionnement. Sologne inter –ce vous demande un droit d'entrée de 5€00 par salarié pour le fonctionnement de la billetterie, ce droit est demandé une seule fois à l'inscription.

Une carte de réduction chez les partenaires de Sologne inter ce vous sera remise.
Fournir une photo par salarié pour votre carte adhérent

Comité entreprise ou association ou artisan :

Secrétaire:

Adresse :

E-mail :

Téléphone :

Fax :

Personne à contacter :

Nombres de salariés :

Cout de l'adhésion à Sologne inter –ce : 3€00 x = €

*Cout du droit d'entrée : 5€00 x = €

Ci-joint cheque correspondant à **l'adhésion*** et au **droit d'entrée*** à Sologne inter ce sur votre compte fonctionnement.

Ci-joint cheque correspondant à l'inscription à Sologne inter ce :

N° cheque de €

Fait-le

Signature du CE

signature de Sologne inter ce

Quignon Yvon

***droit d'entrée uniquement première année rayée les années suivantes.**

Sologne inter ce
147 rue du président Wilson BP 084 41200 ROMORANTIN
Permanence le jeudi de 10h00 à 16h00
Site Internet www.sologneinterce.net Email sologneinterce@orange.fr

Tel : 02 54 97 07 72 (répondeur)

Fax : 09 63 56 05 28